

*à y mettre la moindre Garnison, ou de bâtir derrière ou à l'entour desdites Villes, Ports & Fortereſſes, aucunes Redoutes, Forts, Lignes ou ouvrages de Fortifications, ou de faire quelque choſe que ce ſoit qui pourroit porter préjudice à la garde desdites Villes & Fortereſſes, & empêcher l'effet.*

Que Sa Maieſté Britannique pourra augmenter, diminuer & changer les Garniſons desdites Villes & Fortereſſes, autant de fois qu'Elle trouvera bon, & y envoyer des vivres, munitions, armes, matériaux pour les Fortifications, & généralement tout ce qui pourra convenir, & être neceſſaire au ſervice des Garniſons & Fortifications, ſans qu'il lui ſoit fait aucun empêchement, ſoit par mer ou par terre, directement ou indirectement.

Que Sa Maieſté Britannique aura le plein Commandement & autorité ſur leſdites Villes, Ports, Châteaux & Fortereſſes, où Elle aura ſes Garniſons & Commandans, ſauf & ſans préjudice des autres droits de la Couronne d'Eſpagne ſur & dans leſdites Villes.

Que de plus Sa Maieſté Britannique aura la liberté de fortifier & reparer les Fortifications desdites Villes, Ports, Châteaux & Fortereſſes, & faire tout ce qu'Elle trouvera neceſſaire pour leur déſenſe.

Qu'aucun Royaume, Province, Villes, Terres ou Places appartenantes à l'Eſpagne, tant dedans que dehors l'Europe, & ſpécialement aucunes Villes, Places ou Terres des Païs Bas Eſpagnols, ne pourront être cedées ou transférées, ni pourront dévoluer ni parvenir à la Couronne de France par donation, achat, échange, contract de mariage, ſucceſſion, par Teſtament, ou *ab inteſtat*, ni par quelque autre